Agir pour prévenir le harcèlement à l'école

Mémento
à l'attention des
PARENTS

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Qu'est-ce que le harcèlement scolaire ?

Il peut prendre diverses formes et se définit par les 3 caractéristiques suivantes :

- **la souffrance**
- **La répétition**
- **La disproportion des forces**

L'élève cible se retrouve souvent isolé.

La plupart des actes du harcèlement se commettent en présence de trois parties :

- **Un ou des intimidateurs**
- **Une ou des cibles**
- **Des témoins**

Les témoins encouragent l'intimidateur par leurs rires, leur simple présence ou leur passivité.

>Le phénomène de harcèlement est susceptible de toucher tous les enfants. Tout enfant est potentiellement 1 cible, 1 intimidateur ou 1 témoin.

>Le harcèlement et le cyberharcèlement sont des faits vérifiables par des preuves (sms, capture d'écran…) et des témoignages. Ils sont punis par la loi.

>Des dispositifs sont mis en place à l'école pour prévenir et traiter le harcèlement.

>Les actes de violence entre élèves ne relèvent pas systématiquement d'une situation de harcèlement. Ils sont traités dans le cadre scolaire.

Le harcèlement à l'école est un phénomène réel que tous ensemble nous pouvons aider à éradiquer.

Votre enfant subit des violences verbales, physiques ou morales ? (insultes, moqueries, brimades, vols, rejet) ?

- Informer les adultes référents : enseignant, directeur, personnel du périscolaire
- Evoquer avec lui le fait qu'il puisse en parler directement à l'enseignant
- N'hésitez pas en parler dès l'apparition des premiers signaux (anxiété, irritabilité, repli sur soi…)

NON AU HARCÈLEMENT

Victime ou témoin de harcèlement ?

Appelez le **3018** (numéro gratuit) face au cyberharcèlement

DANS NOTRE ECOLE :
Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement à l'école, un travail est fait toute l'année, auprès de tous les élèves, pour agir sur le climat scolaire.

Plusieurs dispositifs de prévention sont mis en place :

- Les messages clairs
- Le travail sur les émotions, l'empathie
- La médiation entre pairs (à venir)
- Les conseils de coopération
- L'intervention d'un médiateur scolaire
- L'information aux parents
- Le point écoute